

OBLIGATIONS EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES POUR L'EMPLOYEUR - Distanciel

Cette formation rappelle les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels et de pénibilité au travail ainsi que les devoirs de chaque salarié d'une entreprise.

Objectifs opérationnels

- Conduire des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail
- Mener des actions d'information et de formation de ses salariés sur la santé et la sécurité
- Mettre en place une organisation et des moyens de travail adaptés

Public Concerné

- Chefs d'établissement
- Préventeurs, HSE
- DRH
- Responsables d'exploitation
- Représentants des personnels
- Institutionnels (CSE)

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

La santé et la sécurité au travail

- Données sur accident du travail et journées de travail perdues
- Repères historiques
- Principaux textes législatifs fondateurs
- Le système de santé et la sécurité au travail

Pénibilité

- Compte professionnel de prévention
- Seuils associés aux facteurs de pénibilité
- Identification des salariés concernés
- Traçabilité des expositions aux facteurs de pénibilité

L'évaluation des facteurs des risques psycho-sociaux

- Les chiffres des risques psycho-sociaux
- Sources des risques psycho sociaux
- Evaluation des Risques psycho-sociaux
- La Qualité de Vie au Travail

Les acteurs de l'entreprise

- Les acteurs internes
- Instances représentatives du personnel
- Le Comité Social Economique (CSE)
- Délégués du personnel
- services de santé
- Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)

Les acteurs externes

- Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT):
- L'inspection du travail
- L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB):
- L'Institut National de Recherches et de Sécurité (INRS)
- Acteurs interministériels

Organisation de la prévention

- Les principes généraux de prévention

- Démarche de prévention
- Plan de santé au travail
- Le Document Unique

Evaluation des risques

- Exemple de grille d'évaluation des risques par unité de travail
- Définition du risque

Formations obligatoires

- La formation générale à la sécurité
- L'information

Les obligations et responsabilités du salarié

- Une obligation de moyen et autres obligations
- Règlement intérieur
- Situation où la responsabilité du salarié peut être engagée

Cette formation est également réalisée en Présentiel.

■ Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

MOYENS TECHNIQUES

La formation se déroule sur la plateforme web TEAMS et s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur HSE, préventeur santé sécurité au travail ou coordonnateur SPS.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490

Mail : formation@groupeginger.com